

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023_3_3

Objet : **Compte administratif 2022 de la commune**

VOTE

Retrait de M. le Maire

Pour l'ensemble des sections et des chapitres :

23 voix POUR – 3 ABSTENTIONS de M. CRUZ – Mme DAHMAN – M. SARDA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Eric SPINELLY à Mme Marie-Aude MESTRE

M. Christian LAFORCE à Mme Carine WECKERLIN

M. Christophe AGARD à M. Joël YERPEZ

M. Stéphane SARDA à Mme Hinda DAHMAN

Absents : Mme Christine VALLET et M. Michel MORGANTE

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Compte Administratif 2022 de la commune

En application de l'article L. 2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal exerce un contrôle similaire sur les écritures du Maire et celles du Comptable et doit arrêter, au cours d'une même séance, le Compte Administratif de Monsieur le Maire et le Compte de Gestion de Monsieur le Comptable Public.

Monsieur le Maire se retire de la séance du conseil municipal pour ce point de l'ordre du jour, pour lequel il est remplacé par M. Joël YERPEZ, 1er Adjoint au Maire, en qualité de Président de séance.

Le Compte Administratif 2022 présente des résultats de clôture conformes au Compte de Gestion 2022, avec un excédent de 3 492 389,62 € se décomposant comme suit :

- Fonctionnement	1 122 236,59 €
- Investissement	2 370 153,03 €

Le montant des restes à réaliser de l'exercice 2022 s'élève à 3 587 383,83 € en dépenses et à 1 395 586,20 € en recettes, dégagant un solde négatif de 2 191 797,63 €.

Les résultats définitifs, après prise en compte des restes à réaliser, dégagent ainsi un excédent de 1 300 591,99 € se décomposant comme suit :

- un solde d'exécution d'investissement excédentaire de 178 355,40 €
- un excédent de fonctionnement de 1 122 236,59 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer par un vote sur l'adoption du Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31,

APPROUVE le compte Administratif de la commune pour 2022,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Realisations de l'exercice 2022	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	11 899 471.85	11 616 928.15	-282 543.70
Section d'investissement	3 243 059.62	2 641 254.88	-601 804.74
Total	15 142 531.47	14 258 183.03	-884 348.44

Reports 2022	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0.00	1 404 780.29	-
Section d'investissement	0.00	2 971 957.77	-

Total Realisations 2022 + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	11 899 471.85	13 021 708.44	1 122 236.59
Section d'investissement	3 243 059.62	5 613 212.65	2 370 153.03
Total	15 142 531.47	18 634 921.09	3 492 389.62

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	3 587 383.83	1 395 586.20	-2 191 797.63

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	11 899 471.85	13 021 708.44	1 122 236.59
Section d'investissement	6 830 443.45	7 008 798.85	178 355.40

Total

18 729 915.30

20 030 507.29

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

1 300 591.99

S²LOW

ID : 013-211300371-20230413-DCM_2023_3_3-BF

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Olivier GUIROU



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA